BOIS-ÉNERGIE | Le témoignage d'Hervé Picard, Maire de Surtauville

La commune de Surtauville a bénéficié de l’accompagnent du SIEGE 27 dans la réalisation de son projets bois-énergie. Hervé Picard, Maire de la commune, nous livre son retour d’expérience :

« Consciente des effets négatifs de l'activité contemporaine sur notre environnement, à son humble niveau la commune de Surtauville s'est engagée ces dernières années dans diverses actions environnementales.

C'est donc tout naturellement qu'elle s’est adressée au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure qui propose un accompagnement technique et financier à la mise en place de chaudières bois. »

Cette proposition d'installation d'une chaudière à granulés de bois dans les bâtiments communaux est arrivée à point nommé car bien que toujours fonctionnelle, l'ancienne chaudière à fioul datant des années 70 ne répondait plus aux nouvelles normes d'émanation de gaz CO2.

Conjointement la politique énergétique impulsée par l'Etat dans le cadre du plan de relance a également permis, grâce à l'obtention d'un soutien financier au titre de la DSIL, à la commune de s'engager dans une vaste opération de rénovation énergétique de la Mairie : un logement et l'école intercommunale chauffée avec de simples radiateurs électriques. L'agglomération Seine-Eure soutient également le projet par le biais de son dispositif de fonds de concours énergétique.

Durant plus d'une année d'étude, l'équipe municipale a ainsi bénéficié de l'accompagnement des agents du service Transition Energétique du SIEGE pour leurs disponibilités et leurs contributions à la définition de la puissance du nouvel équipement, la recherche de financement ainsi que pour le suivi de l'opération débutée mi avril 2022 dont la réception a été réalisée début octobre.

Au regard de la situation internationale et de ses effets sur le coût des énergies, doublement du prix du litre de fuel sur un an, couplé avec l'isolation de bâtiments, le conseil municipal espère que la modernisation de la chaufferie permettra d'amortir budgétairement les dépenses de fonctionnement énergétique des locaux tout en consommant une énergie produite régionalement. »

En savoir plus sur l’accompagnement du SIEGE 27 dans les projets de bois-énergie

Publié le 24 octobre 2022